

Le Consommateur du 95

Association locale UFC Que-Choisir de la Vallée de Montmorency

Achetez les fruits et légumes BIO ailleurs qu'en grandes surfaces



Fin du dilemme au sujet du recyclage des flacons pharmaceutiques et des flacons à parfum en verre ?
Page 3 : l'avis du « Syndicat Émeraude »

SOMMAIRE

- **Éditorial**
 - Deux réseaux d'assainissement
- **Informations, prises de position**
 - Enquête nationale et locale :
le Bio loin d'être à la portée de tous
 - Choisir ses poulets
 - Offres de remboursement
 - Attention hameçonnage
 - Recyclage de flacons en verre
 - Soyons optimistes :
CITYSCOOT à suivre ?
Faites attention à WANGIRI

*N'hésitez pas à réagir à nos articles.
Vos réactions sont consultables sur notre site Internet
www.ufc-ul.org dans la rubrique "Nos bulletins"*

édito

Deux réseaux d'assainissement

Votre maison individuelle doit avoir deux réseaux distincts d'assainissement. Si ce n'est pas le cas, vous êtes en infraction !

Au cours de la dernière réunion du Conseil d'Exploitation Régie Assainissement du Val Parisis, où nous siégeons, on nous a rappelé qu'en matière d'assainissement il existait en théorie deux réseaux distincts : celui des eaux usées et celui des eaux pluviales. Et que, même si dans certaines communes les deux réseaux étaient encore confondus, les maisons individuelles devaient, sur leur emprise, avoir été équipées de ces deux types de réseaux.

Conséquence : les propriétaires de maisons individuelles ne peuvent pas vendre leur bien sans disposer du document « contrôle de conformité » attestant que leur maison est bien équipée des deux types de réseaux, même si la commune n'en a qu'un seul.

Ce document est à réclamer dans leur mairie. Il est délivré après visite (et éventuellement contre-visite) moyennant, bien évidemment, une certaine somme d'argent qui est actuellement très variable d'une commune à l'autre (entre 0€ et 234€). Cette somme devrait être uniformisée, tout au moins dans le Val Parisis, mais pour l'instant il n'a pas encore été défini de date buttoir pour cette uniformisation.

On peut s'étonner que cette obligation concerne aussi les propriétaires situés dans des zones où le double réseau n'existe pas ; la raison est un peu... écologique. Ne pas envoyer ses eaux de pluie dans le réseau des eaux usées, c'est faire preuve d'un certain esprit écologique en contribuant, via son jardin, à alimenter la nappe phréatique située près de sa maison. Mais il faudrait, en parallèle, que cesse la frénésie de réduire les jardins pour construire des logements. Les municipalités y sont elles prêtes ?... c'est (presque) une autre histoire ! ■

Raymond CIMA

Le BIO loin d'être à la portée de tous

Entre le 18 mars et le 2 avril 2017, nous avons localement participé à l'enquête nationale sur les produits bio, enquête publiée dans le Que-Choisir de septembre dernier.

713 magasins ont été enquêtés sur toute la France et 4 dans notre secteur géographique.

Chaque fois, un panier de 30 produits bio (toujours les mêmes bien sûr) représentatifs de la consommation française a été relevé de façon anonyme.

Résultats : Le Bio est encore loin d'être à la portée de toutes les bourses, même en super et hypermarchés.

Surprenant : Les fruits et légumes Bio sont plus chers (10€ pour notre panier) en super et hypermarchés que dans les magasins spécialisés Bio ! Explication de Que-Choisir : « *les fournisseurs étant souvent de petits producteurs, la grande distribution, plus habituée à traiter de gros volumes, manque de souplesse pour négocier des prix intéressants. Et elle ne renonce pas à ses marges !* ». Donc, achetez vos fruits et légumes bio ailleurs qu'en grandes surfaces ■

Panier avec 81 produits de marques	Prix du panier moyen	Panier de fruits et légumes	Panier hors fruits et légumes
Moyenne nationale. Panier Bio en magasins spécialisés Bio	161€	30€	
Moyenne nationale. Panier NON Bio en super et hypermarchés	74€	15€	
Moyenne nationale. Panier Bio en super et hypermarchés	126€	40€	
Nos résultats locaux			
Naturalia (Enghien)	168€	Bon marché	Cher
L'Eau Vive (Saint-Brice-Sous-Forêt)	151€	Bon marché	Bon marché
NaturéO (Saint-Brice-Sous-Forêt)	161€	Modéré	Modéré
La Vie Claire (Saint-Gratien) (détruit par le feu depuis l'enquête)	158€	Modéré	Modéré

Choisir ses poulets

Le poulet est une viande intéressante d'un point de vue nutritif... mais c'est aussi une viande à risque pour la santé entre autres à cause des types d'élevages qu'il subit ; c'est pourquoi nous vous rappelons ce que recouvrent ses diverses appellations.

► **Le poulet sans appellation particulière.** Il est synonyme de viande élevée en batterie (20 poulets au m² dans un hangar sans fenêtres), avec une croissance rapide pour permettre un abattage au bout de 40 jours de vie. Cette volaille est nourrie avec des farines végétales contenant des OGM (organismes génétiquement modifiés) dont les effets incertains sur la santé de l'Homme font l'objet de polémiques. De plus, elle est l'objet d'une utilisation massive d'antibiotiques, ce qui favorise le développement et la résistance des bactéries, difficilement traitables une fois passées dans l'organisme humain. À éviter donc.

► **Le poulet fermier.** L'appellation est surtout marketing. Elle peut cacher des poulets élevés en batterie. Qui dit « fermier » nous fait penser à un animal qui a grandi dans une petite ferme à la campagne et nourri aux grains. Rien ne garantit que ce poulet n'ait pas été élevé en batterie.

► **Le poulet de marque ou certifié.** Il est généralement mieux nourri et abattu plus tardivement que les autres mais attention cela n'exclue pas les mauvaises surprises. Il faut passer outre l'emballage marketing rassurant et bien lire l'étiquette.

► **Le poulet Label Rouge.** Ce label garantit un élevage avec une croissance lente et un abattage à 81 jours minimum. Nourri avec des céréales et des farines riches en protéines végétales, il passe la journée en plein air. Les antibiotiques sont prohibés.

► **Le poulet AB.** Il est, lui aussi, un animal élevé en plein air et nourri avec des aliments issus de l'agriculture biologique qui ne contiennent pas d'OGM, il reçoit des traitements homéopathiques.

► **Le poulet AOP.** Seules les volailles de Bresse (France) bénéficient de l'AOP (appellation d'origine protégée). Cette appellation garantit l'origine géographique, la méthode et le savoir-faire. Le poulet de Bresse, mâle ou femelle, est âgé de 108 jours minimum. Il porte simultanément la bague de l'éleveur, le scellé de l'abatteur, et une étiquette spécifique. C'est un gage de qualité. ■

Jacqueline DARGNAT

Offres de remboursement

SAMSUNG

Nous vous avons fait part dans notre précédent bulletin des difficultés auxquelles il faut s'attendre pour faire valider par SAMSUNG les offres de remboursement proposées par la marque lors de l'achat de certains de ses produits. Nous nous devons de vous informer que notre adhérent, qui a dû faire face à cette situation, a finalement obtenu le remboursement de 30€ annoncé. On ne saurait donc reprocher à SAMSUNG de manquer à ses engagements. Il reste que le chemin à parcourir pour parvenir à ce résultat est semé d'embûches et SAMSUNG serait bien inspirée de simplifier les démarches si elle ne veut pas être soupçonnée de vouloir multiplier les abandons en cours de route. ■

Nespresso via Boulanger

En même temps que l'offre SAMSUNG, nous vous avons fait part du « parcours du combattant » imposé à une de nos adhérentes pour espérer obtenir un remboursement de l'équivalent de 70€ de dosettes Nespresso sur l'achat d'une cafetière chez Boulanger. Depuis, notre adhérente a bien reçu ses 70€ de dosettes. ■

Thierry DU BLED

Attention hameçonnage

« Bonjour D,
Dommage que vous ayez eu une mauvaise expérience avec nos services la dernière fois que vous nous avez visité (...) acceptez ce bon gratuit de 500€ (...) »

Et on demande à M D. de cliquer sur un lien (à fuir, bien sûr). ■

« Bonjour,
Votre caisse d'assurance maladie vous informe que vous êtes admissible à recevoir un montant de 498.50 euro.

Nous vous demandons de mettre à jour vos données pour que votre remboursement soit effectué dans les plus brefs délais. (...) »

Suit, là aussi, une case à cliquer afin de recevoir un formulaire qui vous demandera plusieurs informations strictement personnelles qui seront ensuite bien utiles à l'arnaqueur. ■

« Bonjour,
Lors de votre dernier achat, vous avez été averti par un message vous informant de l'obligation d'adhérer à

la nouvelle réglementation concernant la fiabilité pour les achats par C.B. sur internet (...) or, nous n'avons pas à ce jour d'adhésion de votre part et nous sommes au regret de vous informer que vous ne pouvez plus utiliser votre carte sur internet. (...) »

Et on vous demande alors, bien sûr, de fournir certaines de vos données personnelles. Tous les arguments sont bons pour les récupérer ; ne vous laissez donc pas avoir ! ■

Didier VAU



Recyclage de flacons en verre

Pour clore une petite polémique sur ce recyclage

Vous avez pu constater que, dans nos deux derniers bulletins, les avis étaient partagés à propos des flacons pharmaceutiques et des flacons de parfums, en verre. Recyclables ou pas ?

Comme les arguments divergeaient tant parmi nos lecteurs que sur Internet, nous avons posé la question au syndicat Émeraude, notre Syndicat de Collecte et de Traitement des déchets ménagers et assimilés du Plessis-Bouchard.

Voici la réponse, sans ambiguïté, de son responsable administratif, M. Régnier :

« (...) La consigne est que les flacons pharmaceutiques en verre à usage domestique sont bien recyclables et sont à mettre dans les bacs ou bornes à verre, sous condition que ces flacons soient vides (s'ils contiennent encore un médicament, ils doivent être déposés dans une pharmacie).

Les flacons de parfum en verre sont recyclables.

Espérant avoir répondu à votre demande, nous restons à votre disposition (...) »

Le sujet est donc clos et nous tenons à remercier toutes celles et tous ceux d'entre vous ayant pris part à la petite polémique, à caractère pédagogique, relative à ce problème de recyclage. ■

Soyons optimistes...

► CITYSCOOT à suivre ?

Il s'agit d'une société privée qui, encouragée par la mairie de Paris, vient de mettre en place, dans la capitale, un système de location de scooters électriques. On s'inscrit puis avec une simple application smartphone, on le prend où il y en a (avec un code reçu) et on le laisse ensuite dans n'importe quel espace public à stationnement autorisé aux deux roues motorisés, sans s'occuper de le recharger.

L'idée me semble bonne mais, comme je connais des rues dans Paris où l'on peut trouver des « pièces vraiment détachées » de scooters volés, je ne suis malheureusement pas certaines qu'il restera beaucoup de scooters dans le parc Cityscoot ! Initiative à suivre cependant. ■

*

► Faites attention à WANGIRI

Wangiri est, paraît-il, la traduction de « sonnerie » de téléphone en japonais. Comme l'arnaque vient du Japon et qu'elle est liée à une sonnerie de téléphone, on l'appelle souvent arnaque téléphonique WANGIRI.

Vous recevez un appel qui se coupe après la première sonnerie et vous empêche donc de répondre. L'écran de votre téléphone affiche un appel manqué avec un numéro inconnu. Vous rappelez ce numéro. ERREUR ! C'est un numéro spécial qui va vous coûter très cher !

Mais le WANGIRI est souvent plus subtile. Le numéro à rappeler est en 01 ou 02, etc. et vous ne vous méfiez donc pas. Vous rappelez et là on vous débite une histoire cohérente : un colis qui n'a pas pu être livré et qui est en attente, une de vos connaissances dans la panade à l'étranger... chaque prétexte nécessitant d'appeler un numéro surtaxé, bien sûr.

Selon la cohérence de l'histoire avec votre état d'esprit ou les circonstances du moment, vous appelez ; on fait mine alors de chercher votre correspondant sans le trouver, on vous fait patienter et votre facture s'alourdit !

Où est l'optimisme dans tout ça ? Dans votre capacité à réagir et, aussi, sans doute qu'un jour, avec leurs moyens techniques énormes, les pouvoirs publics traqueront pour de bon ces cyberdélinquants ! ■

Sylviane CLEMENT

**En présentant votre carte d'adhérent UFC-QUE-CHOISIR
Vallée de Montmorency
au cinéma « LES TOILES » Forum 95210 SAINT GRATIEN
vous pourrez bénéficier d'un tarif réduit.**

LE CONSOMMATEUR DU 95
est édité par
l'UFC-QUE CHOISIR
de la Vallée de Montmorency
Centre Culturel du Forum
95210 SAINT GRATIEN
Association régie par la loi de 1901

Courriel
contact@montmorency.ufcquechoisir.fr
ou
1953@ufc-ul.org

Internet
www.ufc-ul.org

Direction: M. CIMA
Trésorerie: Mme DARNAT
Secrétariat: M. FOUCHÉ
Litiges: Mme CLEMENT
Mme LE NEVÉ
M. DU BLED
Enquêtes: Mme GALS
M. PLATTEAU
M. REYMOND
M. VAU

Dépôt légal à parution. Numéro tiré à
600 exemplaires par nos soins.

Abonnement un an (4 numéros): 4 €
Gratuit pour les adhérents à jour de
cotisation

LITIGES

Hors vacances scolaires,
nous enregistrons vos litiges au
Centre Culturel du Forum (Saint-Gratien)
les jeudis entre 19h et 19h30

BULLETIN D'ADHESION-READHESION ABONNEMENT-REABONNEMENT

Si vous êtes adhérent, ou si vous souhaitez adhérer à l'**UFC Vallée de Montmorency**,
adressez votre chèque à l'ordre de l'**UFC** au Centre Culturel du Forum 95210 ST GRATIEN

NOM.....

ADRESSE.....
.....

• **Don** :.....

• Adhésion 1 an : première année : 28€ ; réadhésion 1 an : 23€

Abonnement à «Que Choisir». Par notre intermédiaire, si vous n'avez jamais été abonné, vous pouvez prendre un premier abonnement à tarif réduit : 11 numéros + 4 hors série pour 49€ au lieu de 62€. **PROFITEZ-EN !**



J'adhère !

Êtes-vous aussi
abonnés à
"Que Choisir" ?

